

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 octobre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheira ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Eugène CASELLI représenté par Vincent COULOMB - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marie-Arlette CARLOTTI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Georges GOMEZ représenté par Marie-France DROPY OURET - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Marc LOPEZ - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Stéphane RAVIER représenté par Dany LAMY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Roland CAZZOLA - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Xavier MERY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Claude VALLETTE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **DEEN 002-815/17/CT**

### **■ Attribution d'une subvention à l'association Cap Au Nord Entreprendre pour 2017 - Approbation d'une convention**

**DPEATSV 17/15639/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension de fonciers économiques, la Métropole proposera, en 2018, une politique de soutien aux associations de zones d'activités. Dans l'attente, le soutien aux associations des zones d'activités (l'APAGE, Athélia Entreprendre, Cap Au Nord Entreprendre, la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée et Roca Fortis) dans des actions de développement du nombre d'adhérents ou pour faciliter le recrutement de candidats dans des filières en tension permet de satisfaire aux orientations stratégiques prioritaires.

#### **Présentation générale de l'association**

L'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE), créée en 2009 et issue de la fusion entre les deux associations fondatrices « Arnavant » et EZF (Entreprendre en Zone Franche), est l'association d'entreprises de Marseille Nord et a pour missions :

- renforcer et développer les réseaux d'entreprises existants sur le territoire économique Marseille Nord, soit les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements
- Promouvoir l'activité économique dans les quartiers Nord de Marseille : Actions et services auprès des entreprises (et acteurs du territoire) : aider au développement, et à la mise en place de projets, favoriser la création d'emplois
- Faciliter la mise en lien entre entreprises, institutions et organisations
- Influences et Lobbying : être force de propositions auprès des grands décideurs économiques, et, pro-actif dans les besoins du territoire.
- La création de groupe de travail sur des thématiques spécifiques : RSE, transport et mobilité des salariés, emploi et RH, culture et patrimoine du territoire
- Enfin, et ce, plus généralement réaliser toute opération ou étude concourant à l'exécution des missions définies ci-dessus

De 2010 à 2013, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (Direction du Développement Economique) avait accompagné la démarche de fusion des deux associations historiques vers une seule association Cap Au Nord Entreprendre, par le biais notamment de subventions (20 000 euros en 2012 et 20 000 euros en 2013).

En 2015, l'association Cap Au Nord Entreprendre a reçu une subvention de 10 000 euros de la Communauté urbaine (Direction de l'Environnement et de l'Ecologie urbaine) pour la mise en place de son plan de déplacements Inter-Entreprises qu'elle développe, par le biais d'une plateforme de services de mobilité à fort impact social « Nord We Go ».

#### **Présentation de l'action**

##### **Constat :**

Le territoire de Marseille Nord (13, 14, 15 et 16<sup>e</sup> arrondissements de Marseille) est un territoire économiquement dynamique avec notamment 2 Zones Franches Urbaines – Territoires Entrepreneurs, ainsi que la présence de plus de 4 800 entreprises employeuses (composée d'au moins 1 salarié), représentant plus de 78 000 salariés. Malgré le dynamisme économique de Marseille Nord, Cap Au Nord Entreprendre ne

**Signé le 18 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017**

compte que 220 adhérents et ne représente donc pas entièrement le tissu d'entreprises présent sur le territoire.

**Objet de l'action :**

L'action consiste en la réalisation d'une étude de satisfaction et de positionnement auprès des entreprises de Marseille Nord. Il s'agit de prendre contact avec 3 cibles d'entreprises (les adhérents de CANE, les non adhérents, les anciens adhérents) via le centre d'appel de St Henri Ambition (une association située dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Marseille) et par le biais d'une quinzaine de questions les sonder sur leurs besoins, leurs problématiques et leurs liens avec Cap Au Nord Entreprendre. A l'issue de ce questionnaire, des rendez-vous seront systématiquement proposés aux entreprises interrogées ; par ailleurs, une réunion présentant les résultats de l'étude aura lieu et, en fonction des problématiques des entreprises, elles seront intégrés aux groupes de travail déjà existants ou bien permettront la création de nouveaux groupes de travail.

**Objectif de l'action :**

Financer et accompagner une étude de satisfaction et de positionnement pour :

- Un territoire davantage fédéré
- Un réseau d'entreprises plus représentatif du tissu économique
- Des services ajustés aux besoins des entreprises

**Livrables**

- Une liste cible d'adhérents souhaitant s'impliquer davantage dans l'association
- Une liste cible d'entreprises susceptibles d'adhérer à l'association suite à cette étude
- L'information de services existants pour les entreprises du territoire
- La prise de RDV CANE + Conseil de Territoire Marseille Provence pour les entreprises intéressées
- La création de groupes de travail/ateliers sur des thématiques identifiées
- Un retour de l'étude préconisant des voies d'amélioration de l'association et des services à créer, consolider ou à développer pour fidéliser les entreprises adhérentes et atteindre les entreprises non adhérentes

**Financement de l'action**

Le budget prévisionnel 2017 de l'association Cap Au Nord Entreprendre est de 212 600 euros. Le budget prévisionnel de l'action est de 17 600 euros et la subvention demandée est de 10 000 euros (soit 56,81% du budget prévisionnel total de l'action).

Le budget prévisionnel de l'action est réparti comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Autres services extérieurs	5 000	Subvention d'exploitation	10 000
Charges fixes de fonctionnement	12 600	Autres produits de gestion courants	7 600
<b>Total dépenses</b>	<b>17 600</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>17 600</b>

L'enquête téléphonique serait réalisée gratuitement avec le concours de l'association St Henri Ambition.

Le soutien du Conseil de Territoire Marseille Provence permettrait de financer 50% de l'action comprenant la prise de RDV en entreprise, un rendu de l'étude auprès des entreprises interrogées, ainsi que la mise en place de groupes de travail.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 18 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L’élection de Monsieur Jean MONTAGNAC le 13 juillet 2017 en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 n°HN 056-187/16/CM ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 n°FAG 002-542/16/CM.

## **OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,**

### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur du Développement Economique.

#### **DELIBERE**

##### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement d’un montant de 10 000 euros à l’association Cap Au Nord Entreprendre au titre de l’année 2017 dans le cadre de la réalisation d’une étude de satisfaction et de positionnement des entreprises de Marseille Nord.

##### **Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée relative à l’attribution d’une subvention à l’association Cap au Nord Entreprendre.

##### **Article 3:**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer ladite convention.

##### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 – EST du CT1 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – chapitre 65 – article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Sous Politique B320.

Présents	105
Représentés	31
Voix Pour	122
Voix Contre	0
Abstentions	14

**Signé le 18 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017**

**Adoptée**

Se sont abstenus :

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC